



F

COMMISSION AFRICAINE DES STATISTIQUES AGRICOLES

Vingt-Quatrième Session

Kigali, Rwanda 1 – 4 décembre 2015

RECENSEMENTS AGRICOLES HARMONISÉES ET SYNCHRONISÉES DANS LES PAYS MEMBRES DES COMMUNAUTÉS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES (CAS DE L'UEMOA)

1 CONTEXTE

L'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) est une organisation sous régionale qui a pour mission la réalisation de l'intégration économique des Etats membres, à travers le renforcement de la compétitivité des activités économiques dans le cadre d'un marché ouvert et concurrentiel et d'un environnement juridique rationalisé et harmonisé. Elle a été créée en 1994 par le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo. La Guinée Bissau y est membre depuis avril 1997.

L'espace UEMOA a été marqué, ces deux dernières décennies, par bon nombre de chantiers d'harmonisation. Dans le domaine statistique l'achèvement de chantiers d'harmonisation a permis de disposer d'indicateurs comparables au niveau des Etats membres et dans le temps. Ainsi l'indice de prix à la consommation des ménages, les statistiques de l'emploi, les statistiques sur le secteur informel, les dépenses de consommation des ménages, les indicateurs de la pauvreté monétaire constituent les éléments tangibles du processus de construction d'une société de l'information non asymétrique au sein de l'espace UEMOA.

Poursuivant sa vision d'intégration économique et sociale et partante, d'harmonisation dans le domaine statistique, la commission de l'UEMOA a identifié les statistiques agricoles comme le prochain axe d'harmonisation statistique.

2 ÉTAT DES LIEUX DES STATISTIQUES AGRICOLES DANS L'ESPACE UEMOA

Considéré dans son acceptation la plus large, en incluant les sous-secteurs et les services décentralisés, l'état des lieux des statistiques agricoles porte sur la disponibilité, les besoins en données agricoles, les opérations de collecte des données ainsi que la disponibilité de financement.

2.1 La disponibilité des données agricoles dans l'espace UEMOA

Dans bon nombre de pays de l'UEMOA, les statistiques agricoles sont organisées en système statistique. Elles sont produites par plusieurs acteurs aussi bien étatiques que privés dont les plus importants sont les ministères chargés de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, de l'Environnement, à travers des Directions ou des Cellules techniques, des Observatoires, de l'Institut National de la Statistique et les organisations professionnelles agroalimentaires et commerciales du secteur agricole. Cette production statistique est variée et couvre beaucoup de sous-secteurs allant de la production végétale à la production animale en passant par la biodiversité. Les données statistiques issues des différentes structures précédemment citées peuvent être regroupées en plusieurs domaines:

- Données sociodémographiques et économiques sur les ménages agricoles
- Production (végétale, animale, halieutique, forestière, eau, environnement,...)
- Superficies
- Intrants
- Equipement
- Main d'œuvre
- Infrastructures et services ruraux
- Prix
- Commerce extérieur
- Financements ou taxes

2.2 Les besoins en données agricoles de l'espace UEMOA

Eu égard à la nature des données régionales, les productions statistiques nationales ne permettent de produire les statistiques régionales que pour certaines catégories de données. En effet la production d'une statistique régionale suppose la disponibilité de la même statistique pour l'ensemble des pays permettant une agrégation régionale. Ceci n'est pas le cas pour bon nombre de domaines couverts par les données nationales malgré le nombre satisfaisant d'opération de collecte menées.

2.3 Les opérations de collecte de données dans l'espace UEMOA

Dans les pays de l'UEMOA, les opérations statistiques dont certaines ont conduit à la disponibilité des données citées plus haut sont multiples et diverses. La diversité est liée le plus souvent à la source de financement ainsi qu'à la méthodologie mise en œuvre. Les plus importantes de ces opérations peuvent être classifiées en plusieurs catégories:

- Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)
- Recensement général de l'agriculture (comprenant parfois le cheptel, la foresterie, la pêche)
- Enquête agricole de conjoncture
- Enquête sur la production cotonnière
- Enquêtes prix
- Enquête sur l'élevage
- Recensement général sur la pêche
- Enquête sur les conditions de vie des ménages et l'agriculture (ECVMA)
- Recensement Général des Entreprises

3 PRÉSENTATION DU RECENSEMENT GÉNÉRAL DE L'AGRICULTURE DU CHEPTTEL DANS L'ESPACE UEMOA

Un recensement de l'agriculture est une vaste opération statistique destinée à recueillir périodiquement des informations quantitatives et qualitatives sur la structure de l'agriculture. Au sens strict, le recensement cible le dénombrement exhaustif de toutes les exploitations agricoles. Toutefois, il peut être conduit sur une partie significative de l'espace géographique donné, à condition que l'échantillon soit suffisamment grand pour permettre de publier des données au niveau administratif le plus fin. Les données collectées concernent principalement la taille des exploitations agricoles, les modes de faire-valoir, l'utilisation des terres, la superficie cultivée et récoltée, l'irrigation, l'effectif du cheptel, la main d'œuvre et d'autres facteurs de production. C'est une opération assez onéreuse qui demande des ressources et des capacités techniques considérables. Selon les recommandations de la FAO, sa périodicité est de 10 ans.

La réalisation d'un recensement agricole harmonisé, coordonné et synchronisé dans l'espace UEMOA se justifie pleinement par la nécessité de disposer de données comparables dans le temps et entre les pays pour les besoins de suivi et d'évaluation des politiques macro-économiques.

De façon spécifique, le recensement général de l'agriculture et du cheptel (RGAC) de l'espace UEMOA est un recensement général de l'agriculture simultané dans les huit pays de l'espace UEMOA. Il sera conduit de façon harmonisée et synchronisée. Son objectif global est la production d'une série de données fiables, pertinentes et suffisamment désagrégées, en vue de répondre aux besoins de planification, d'évaluation des projets de développement, de gestion de la sécurité alimentaire, d'amélioration de la comptabilité nationale et de suivi la PAU, des OMD et du DSRP. Par ailleurs, l'espace UEMOA est composé de huit pays dont cinq (Bénin, Togo, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau Sénégal) sont situés sur la côte de l'Océan atlantique et trois (Burkina Faso, Mali, Niger) en zone sahélienne.

Le secteur agricole est compris ici comme l'ensemble des milieux où se pratiquent la production végétale, la production animale et la production halieutique.

3.1 Avantages, inconvénients et conditions de réussite d'un recensement agricole harmonisé, coordonné et synchronisé dans l'espace UEMOA

Tableau 3.2: avantages, inconvénients et conditions de réussite d'un recensement agricole harmonisé, coordonné et synchronisé dans tous les pays de l'espace UEMOA

Avantages	Inconvénients	Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure comparabilité des données • Harmonisation des outils et des méthodologies de collecte et de traitement • Réduction du double compte dans l'enregistrement des flux transfrontaliers (cheptel etc.) • Mutualisation des ressources (humaines et matérielles) du recensement 	<ul style="list-style-type: none"> • Risque de désorganisation des systèmes nationaux de statistiques agricoles déjà fragiles • Suivi simultané de ces opérations peut s'avérer lourd du point de vue financier et organisationnel 	<ul style="list-style-type: none"> • Existence d'un cadre institutionnel et juridique adéquat pour la conduite du recensement • Financement commun sans contrepartie majeure des Gouvernements • Formation des cadres chargés de mise en œuvre dans les Etats par des experts internationaux • S'assurer que les systèmes

Avantages	Inconvénients	Conditions de réussite
<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure organisation du renforcement des capacités • Effets d'émulation et de concurrence positive inter-pays • Alimentation régulière et aisée du système d'information régional • Référentiel commun pour le suivi des projets régionaux • Possibilité d'avoir un appui commun et programmé de financement • Coordination dans la mobilisation des financements extérieurs (PTF), des institutions régionales et des états • Redressement sur des bases communes des données des enquêtes précédentes et à venir 		<ul style="list-style-type: none"> statistiques dans les différents pays sont à un niveau satisfaisant • Tenir compte des différences de calendrier agricole entre pays. • S'assurer la pérennisation du système des statistiques agricoles • Implication plus soutenue des plus hautes autorités politiques • Associer les organisations internationales telles que la FAO, la BAD • Optimiser le calendrier de réalisation de façon à permettre à chaque Etat d'y inclure son calendrier agricole • Renforcer les capacités du Centre Statistique de l'UEMOA

3.2 Les modalités de réalisation et le plan d'organisation du Recensement agricole simultané, harmonisé et synchronisé dans les pays de l'espace UEMOA

Le recensement de l'agriculture est une opération statistique importante. C'est une opération onéreuse qui demande des ressources et des capacités techniques considérables. La simultanéité et la synchronisation dans la réalisation du RGAC UEMOA en ajoute au défi inhérent à une telle entreprise.

Ainsi sa réalisation nécessite des modalités appropriées et une structure organisationnelle adéquate.

3.2.1 Les modalités de réalisation du recensement agricole de l'espace UEMOA

Le RGAC UEMOA sera réalisé sur la base des recommandations du Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 de la FAO. Le RGAC UEMOA prendra en compte la production végétale et la production animale. On pourra y adjoindre l'aquaculture et l'horticulture. Il sera réalisé selon l'approche modulaire qui préconise un module de base et des modules complémentaires et thématiques. Un système permanent d'enquêtes sera institué par la suite. Il permettra de disposer de données courantes pendant la période intercensitaire.

Beaucoup de nouveaux thèmes sont apparus de nos jours et qui sont en relation avec l'agriculture. Et il est devenu extrêmement problématique de répondre à ces besoins supplémentaires sans surcharger le recensement de l'agriculture, car les questions qui doivent être posées pour couvrir ces nouveaux thèmes sont trop détaillées pour un recensement de l'agriculture. Ces thèmes pourront être pris en compte dans les enquêtes intercensitaires.

Le module de base sera administré sur le terrain dans les huit pays en un dénombrement exhaustif de toutes les exploitations agricoles. Il sera unique pour les huit pays. Il comportera les mêmes rubriques sur les mêmes spéculations. Le module de base sera accompagné d'un questionnaire sur les données communautaires. Les modules complémentaires seront administrés par sondage sur la base d'échantillons tirés des résultats du module de base.

Les rubriques et les spéculations seront identifiées selon l'utilité des données à collecter et l'importance des spéculations dans la sous-région UEMOA.

Le RGAC UEMOA est une enquête statistique de grande envergure. Pour cela la mobilisation du financement doit être complète avant le démarrage effectif des opérations de collecte. Une stratégie de mobilisation et de sécurisation des ressources devrait être préparée et adoptée. Cette stratégie devrait tenir compte des possibilités et mécanismes de mobilisation des ressources internes de la Commission, des procédures des partenaires au développement et des mécanismes relatives à la mobilisation des budgets des Etats.

Le recrutement et la formation du personnel chargé d'encadrement, de collecte de données, de traitement informatique et d'appui administratif et technique sont des actions préalables. Une approche régionale de recrutement devrait être conçue pour s'assurer de la qualité comparable des ressources humaines pour la collecte et le traitement des données. L'on doit aussi s'assurer de la disponibilité et l'aptitude des répondants à fournir des informations. Pour cela une stratégie et un plan de communication et sensibilisation doivent être préparés et déroulés dans les délais requis à travers les huit pays de l'UEMOA.

3.2.2 Plan d'organisation du recensement agricole de l'espace UEMOA

Le bon déroulement du RGAC UEMOA nécessite une structure organisationnelle adéquate basée sur:

- un réel engagement des autorités au plus haut niveau des huit pays et de la Commission de l'UEMOA ;
- des outils et des mécanismes de concertation et de prise de décision efficaces ;
- une coordination efficace au niveau du pilotage du RGAC UEMOA.

L'engagement des autorités doit être marqué par un arrangement institutionnel décidé au plus haut niveau. Aussi, est-il indispensable qu'un arsenal juridique soit mis en place par la Commission de l'UEMOA à travers des directives communautaires sur l'organisation et le fonctionnement du RGAC UEMOA.

Les outils et les mécanismes de concertation seront proposés par FAO (RAF) et le Centre Statistique de l'UEMOA à travers une équipe de coordination technique et opérationnelle internationale qui sera mise en place. Il s'agit des questionnaires, des manuels, les nomenclatures et autres documents ainsi qu'un programme adéquat de renforcement des capacités à travers des réunions de concertation ainsi que des ateliers et missions de formation, dispositifs adéquats de supervision et de contrôle des opérations de collecte nécessaires à la réalisation du RGAC UEMOA.

L'équipe de coordination technique régionale sera composée du Centre Statistique, de la FAO, du CILSS, de la BAD. Au niveau national, les pays seront chargés de la réalisation du RGAC UEMOA. Ainsi la sensibilisation de la population cible, l'administration des questionnaires permettant la collecte des données, le traitement informatique des données, la tabulation seront réalisées sous la supervision d'organes de pilotage et d'exécution des opérations nationales (comité national de pilotage, comité technique national, Bureau central, comités régionaux, etc.) dont la composition et les attributions seront définies par le décret instituant les recensements agricoles nationaux.

Des organes seront mis en place pour piloter le RGAC UEMOA. Il s'agit:

- un Comité de pilotage: le Comité Régional de la Statistique fera office de Comité de pilotage, on y adjoindra la FAO et la BAD;
- un Comité technique composé des experts nationaux (2 personnes par pays) et de l'équipe de coordination technique régionale (Centre statistique de l'UEMOA, statisticien régional de la FAO, CILSS, BAD). C'est l'organe chargé de la préparation, de l'exécution et du suivi techniques des opérations du RGAC UEMOA.

Le secrétariat des réunions est assuré par le Centre statistique de l'UEMOA assisté de la FAO(RAF) et de l'équipe de coordination technique régionale.

3.3 Approche méthodologique

La méthodologie proposée prévoit que le Recensement de l'Agriculture sera conduit dans l'espace UEMOA selon l'approche modulaire recommandée par la FAO dans le Programme Mondial de l'Agriculture de 2010. Cette approche a été initiée pour aider les pays à répondre à la demande des utilisateurs en fournissant une plus large gamme de données à partir du recensement de l'agriculture, tout en minimisant le coût de l'opération¹. Elle comprend:

- Un module de base du recensement, reposant sur un dénombrement exhaustif qui fournira un éventail restreint de rubriques structurelles clés, essentielles pour la formulation des politiques nationales, pour les comparaisons internationales, pour la constitution de bases de sondage et pour l'analyse des données ventilées par zones géographiques ou en fonction d'autres critères. Le module de base est analogue au recensement traditionnel de l'agriculture, mais il contient une gamme de rubriques beaucoup plus restreinte.
- Un ou plusieurs modules complémentaires du recensement, effectués par sondage, à réaliser simultanément ou immédiatement après le module de base pour fournir des données structurelles plus détaillées ou des données qui ne sont pas nécessaires au niveau des plus petites unités administratives.
- Des modules thématiques notamment des enquêtes plus approfondies sur des aspects spécifiques (enquête horticole, enquête rendement des cultures irriguées, coûts de production, etc.)

¹Un système intégré de recensement et d'enquêtes agricoles – Programme mondial du recensement de l'agriculture 2010– Rome 2007.

3.3.1 Module de base

Le module de base est un dénombrement exhaustif des ménages et porte sur un nombre restreint de rubriques (16 proposées par la FAO). Ce module de base se fonde sur les opérations exhaustives et détaillées de cartographie et constitue l'élément vital de la suite du programme à savoir, en plus de fournir des données structurelles détaillées et des statistiques agricoles de référence, des bases de sondage pour les modules complémentaires et les enquêtes agricoles spécifiques par la mise en place du Système Permanent de Statistique Agricole et Alimentaire.

Comme les recensements de l'agriculture n'ont lieu que tous les dix ans, il est logique d'associer au module de base les aspects de l'agriculture qui évoluent relativement lentement. C'est pourquoi ils sont principalement centrés sur des données concernant la structure organisationnelle de base des exploitations agricoles, telles que la taille des exploitations, l'utilisation des terres, les superficies en culture, l'effectif du cheptel, la pêche et l'aquaculture, de même que l'utilisation de machines. Les données qui changent d'une année à l'autre, comme celles sur la production et des rendements ou sur les prix agricoles, ne sont généralement pas incluses.

Les objectifs du Module de base sont globalement de fournir:

- des données sur la structure de l'agriculture pour pouvoir présenter des tabulations croisées détaillées des caractéristiques des exploitations agricoles;
- des données de référence pour les statistiques agricoles courantes;
- des bases de sondage pour les enquêtes agricoles;

Les principaux résultats attendus sont:

- des données clés sur la structure organisationnelle des exploitations agricoles sont disponibles (le nombre et la taille des exploitations, les utilisations des terres, les modes de faire-valoir, l'effectif du cheptel, l'utilisation de machines et le nombre d'exploitations pratiquant chaque type de cultures, d'élevage et de pêche, etc.)
- des données de référence pour les statistiques agricoles courantes sont disponibles;
- des bases de sondage pour les enquêtes agricoles sont disponibles (les variables permettant de préparer ces bases de sondages doivent être incluses dans le module de base);

Données communautaires

Certains types de données administratives présentent de l'intérêt pour un recensement agricole, en particulier pour la planification décentralisée, l'identification des villages pauvres, la planification des programmes de développement locaux ciblés et le ciblage des communautés pour les opérations de secours en cas de catastrophes naturelles. Une opération de collecte des données auprès des communautés, souvent au niveau des villages ou des communes, peut être utile pour examiner les infrastructures et les services auxquels ont accès les exploitations. Des données indiquant si une communauté est exposée aux catastrophes naturelles peuvent être intéressantes pour analyser la situation. Une enquête communautaire peut couvrir des données liées à l'agriculture qui ne pourraient pas être collectées auprès des exploitations, telles que la superficie de terres communales. Souvent, les données communautaires complètent celles qui sont recueillies au niveau des exploitations. Par exemple, des données communautaires sur l'existence

d'associations d'agriculteurs peuvent compléter les données sur la participation à ces associations fournies par les exploitations.

Unité statistique

L'unité statistique du recensement national de l'agriculture est l'exploitation agricole qui est en relation biunivoque avec le ménage agricole. Les nouveaux concepts de sous-exploitation et de sous-exploitant sont introduits pour mieux mesurer le rôle des membres du ménage dans la gestion de l'exploitation, en particulier des femmes.

Le concept d'exploitation aquacole a été aussi introduit en tant qu'unité de production aquacole, dans le recensement de l'aquaculture.

S'agissant de l'enquête communautaire, l'unité statistique est la communauté (village, ensemble de villages, ou le quartier de ville). Une définition communautaire pourrait être adoptée de manière consensuelle.

Une adaptation du concept d'exploitation agricole devrait être préparée par les pays participants et validée avec la FAO.

3.3.2 Modules complémentaires

Les modules complémentaires couvriront aussi bien les exploitations de type traditionnel que les exploitations de type moderne. Les exploitations de type traditionnel seront couvertes par une enquête par sondage, tandis que les exploitations de type moderne feront l'objet d'un dénombrement exhaustif.

Le champ d'application des différents modules complémentaires identifiés dans le programme de recensement national de l'agriculture sont les mêmes que ceux définis plus haut au niveau du module de base.

Dans le cadre du recensement agricole coordonné, il serait aussi intéressant que les pays s'entendent sur la définition de l'exploitation moderne.

3.4 Coût et stratégie de financement du RGAC UEMOA

Pour un Etat, le recensement de l'agriculture est une opération onéreuse. Le RGAC UEMOA dont la couverture géographique est l'ensemble des huit pays de l'UEMOA l'est encore plus. Cette section présente une estimation du coût et une stratégie de financement.

3.4.1 Estimation du coût de réalisation du RGAC UEMOA

Le coût global du RGAC UEMOA est estimé à partir des budgets des recensements agricoles de certains pays. Le montant global est estimé à environ 52 824 344 000 FCFA.

Les rubriques ci-après ont été prises en compte dans l'estimation du coût de réalisation du RGAC UEMOA comprend:

i) Personnel international d'appui technique à savoir les services d'appui technique de la FAO (Siège et Bureau Régional Afrique) le personnel d'appui administratif, les consultants internationaux et nationaux;

ii) Personnel national de coordination et de terrain. Cette rubrique prend en compte le Comité technique de pilotage, le coordonnateur national et ses adjoints, les superviseurs, les contrôleurs, les agents recenseurs; les agents enquêteurs; les agents de saisie; les agents d'apurement;

iii) Voyages officiels: ce sont les voyages pour les consultants internationaux et les missions des services d'appui technique des fonctionnaires de la FAO;

iv) Contrats et communication: Ils concernent les Services des organismes nationaux compétents dans les domaines suivants: cartographie censitaire, téléphonie mobile; communication; reproduction et diffusion des résultats pour les différents volumes du RGAC; connexions, hébergement et accès à internet;

v) Matériels et équipements: Il s'agit des véhicules, des frais de réparation des véhicules, des motos, du matériel et équipement informatique (serveurs; micro-ordinateurs portables et de bureau);

vi) Frais généraux de fonctionnement et divers: location/affectation de bureaux ; entretien et réparation des équipements et des matériels; carburant et lubrifiant, per diem pour missions de supervision; fournitures de bureau; etc.; reproduction des documents techniques de collecte; diffusion des rapports d'activités et de résultats, etc.; Assurances, Services poste et valise diplomatique, DHL, Fax et Téléphone, Vidéo Conférences

vii) Formation: renforcement des capacités techniques du personnel national dans les domaines de la conception, de l'exécution des activités statistiques et du traitement informatique des données statistiques, la formation sur place et formation à l'étranger, la participation aux réunions d'AFCAS.

viii) Services d'appui opérationnel et du rapport terminal: sont budgétisés pour couvrir les frais de mise en œuvre du projet (services du personnel, services des achats, etc.) et de l'établissement du rapport terminal

Tableau 3.2 : Estimation des grandes lignes budgétaires du RGAC UEMOA (en milliers de FCFA)

RUBRIQUES	ENSEMBLE
i - Personnel international d'appui technique	2 539 047
ii - Personnel national de coordination et de terrain	16 766 554
iii - Voyages officiels	1 098 297
iv - Contrats et communication	4 257 747
v - Matériels et équipements	13 579 339
vi - Frais généraux de fonctionnement	8 905 142
vii- Formation	2 859 019
viii- Services d'appui opérationnel et du rapport terminal	2 819 196
TOTAL	52 824 344

3.4.2 Plan de financement du RGAC UEMOA

Un recensement statistique est plus un acte politique que technique. Son financement peut être envisagé de plusieurs façons:

1. Normalement le financement d'un recensement incombe aux Etats qui l'organisent. Chaque Etat membre pourrait pourvoir au financement du RGAC sur son territoire. Par ailleurs un fonds commun pourrait être constitué par les Etats en se fondant sur la solidarité communautaire. L'apport de chaque Etat se fera au prorata de sa part du PIB dans l'Union.
2. Le financement peut être en partie à la charge de la Commission de l'UEMOA et en partie par les Etats. Le matériel roulant et fongible ainsi que l'expertise internationale seront la charge de la Commission et les frais de personnel seront pris en charge par les pays.

Dans ces deux premiers cas il y a risque que les travaux ne démarrent pas dans les pays au même moment.

3. Le financement peut être entièrement à la charge de la Commission de l'UEMOA. Des prélèvements se feront au niveau de la BCEAO par des directives communautaires. La taxe statistique au niveau du TEC constitue aussi une autre alternative de financement du RGAC UEMOA.

La commission de l'UEMOA et/ou les Etats pourront adresser des requêtes de financement aux organismes ci-après: la Banque Africaine de développement, l'Union européenne, le PNUD, la FAO, la Coopération allemande (GIZ), la Banque islamique de développement, la Banque mondiale, la Coopération danoise, l'Agence française de développement, la Coopération suédoise. En ce qui concerne l'Union européenne, la requête pourrait être adressée à la délégation de Ouagadougou pour les projets régionaux tels que le RGAC UEMOA ou au bureau de Bruxelles par la Commission de l'UEMOA et dans les bureaux des délégations pays par les gouvernements dans le cadre des Programmes indicatifs pays.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Il ressort de ce précède que le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie de la sous-région UEMOA avec une contribution prépondérante au PIB et occupant une part relativement importante de la population active du pays.

Mais le parallélisme que requiert cette importance relative du secteur dans l'organisation des systèmes nationaux de statistiques agricoles n'est nullement de mise car on note un gap criard entre les disponibilités de données et les besoins exprimés par les utilisateurs. Ce qui augure d'une administration déficiente des politiques de développement de l'agriculture et partant des politiques de développement économique et social en général.

La réalisation du RGAC UEMOA constitue une étape devant permettre la création d'une banque de données sur les statistiques agricoles fiables et la dynamisation des systèmes d'informations statistiques en général et singulièrement dans le domaine agricole. Les résultats aideront la Commission de l'UEMOA et les Gouvernements nationaux à redéfinir et à mieux piloter leur politique agricole et de sécurité alimentaire sur la base de données statistiques réelles sur les structures de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche de l'espace UEMOA et contribuera ainsi à la rédaction de meilleures politiques de lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans les Etats membres.

Recommandations

- mettre en place assez tôt l'équipe technique régional de projet pour veiller et assurer la coordination des travaux restant;
- élaborer un document de plaidoyer et de recherche de financement;
- identifier et uniformiser les rubriques du module de base pour l'ensemble des pays membres de l'UEMOA. Pour cela un comité devrait être mise en place;
- identifier les rubriques et le nombre de modules complémentaires par pays selon des critères bien établir. L'administration des modules complémentaires devrait être réalisée immédiatement après le module de base. Ce travail pourrait être confié au comité qui sera mis en place;
- élaborer tous les documents techniques à savoir i) le protocole du recensement. C'est un document technique qui présente les détails sur la méthodologie, les questionnaires, l'organisation pratique de terrain, la logistique, le contrôle de qualité, les structures partenaires, le personnel à recruter, le chronogramme détaillé du recensement, le budget détaillé, etc. En règle générale, le protocole d'un recensement est rédigé par l'équipe du projet; ii) les tables de passage pour les concepts et les terminologies utilisées localement dans les pays, les documents cartographiques, les questionnaires (module de base et modules complémentaires), les manuels de l'agent recenseur, du contrôleur, du superviseur, du codificateur, de l'agent de saisie, le document de spécification et de tabulation;
- organiser des campagnes de sensibilisation. Ces campagnes viseront aussi à bien montrer les critères et les méthodes respectées à l'administration des questionnaires;
- tenir compte des différences de calendrier agricole entre les pays côtiers et les pays sahéliens dans la programmation des activités du RGAC UEMOA;
- renforcer la coopération entre les pays en vue d'assurer une mutualisation des moyens aussi bien techniques que matériels.